



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE  
DE LA PRODUCTION  
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

**PREUVE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE  
RENOUVELABLE (« AQPER »)**

Document soumis à la

**La Régie de l'énergie**

dans le cadre des

**Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de  
service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2025**

**Dossier R-4287-2024 – Phase 2**

Le 18 février 2025

**Association québécoise de la production  
d'énergie renouvelable**

410, rue Saint-Nicolas, suite 110

Montréal (Québec) H2Y 2P5

514 281-3131

[www.aqper.com](http://www.aqper.com)

## Table des matières

- 1. Présentation de l'AQPER ..... 1
- 2. Contexte ..... 1
- 3. Corrélation entre Potentiel Méthanogène et Réseau Gazier au Québec ..... 3
- 4. Infrastructure de Gestion et d'Injection du GSR : Capacité, Flexibilité et Optimisation ..... 4
- 5. Structuration équilibrée des coûts pour l'intégration du GNR..... 5
- 6. Recommandations ..... 8

## Table des figures

- Figure 1: Répartition des ressources méthanisables et du réseau gazier au Québec ..... 4
- Figure 2: Tarif de réception proposé – volet Investissement (\$)³ ..... 7

## Liste des tableaux

- Tableau 1: Analyse comparative des scénarios tarifaires - Station Saint-Flavien ..... 6

## 1. Présentation de l'AQPER

Porte-parole de l'industrie au Québec depuis plus de 30 ans, l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable ("AQPER") regroupe les intervenants du secteur des énergies renouvelables. Elle intègre dans son champ d'action les acteurs de l'hydrogène vert, des filières des bioénergies, à savoir la biomasse, le biogaz et les biocarburants, ainsi que les acteurs de l'électricité renouvelable : petite hydraulique, éolienne et solaire.

Véritable carrefour d'échanges sur les énergies vertes entre les intervenants du milieu, les pouvoirs publics et les citoyens, l'AQPER a pour mission de favoriser un environnement d'affaires optimal à la production d'énergies renouvelables. Pour ce faire, elle favorise l'avancement et la diffusion de la connaissance scientifique et technique, encourage la recherche et le développement, esquisse de nouveaux modèles d'affaires et contribue à développer une expertise proprement québécoise. À l'écoute des intervenants du milieu, des universitaires, des pouvoirs publics et des citoyens, nous encourageons leurs échanges. Dépositaire de l'expertise québécoise en matière d'énergie renouvelable, nous mettons le savoir-faire de nos membres à contribution. Nous informons le grand public sur les filières énergétiques renouvelables et participons aux débats sur les enjeux énergétiques.

## 2. Contexte

Le Québec s'est engagé dans une transition énergétique ambitieuse, visant une alimentation 100 % renouvelable des secteurs résidentiel, commercial et institutionnel d'ici 2040<sup>1</sup>. Dans cette optique, le développement du gaz de source renouvelable (GSR) représente un levier essentiel pour atteindre ces objectifs environnementaux. Cependant, de nombreux producteurs de gaz naturel renouvelable (GNR) se trouvent dans des zones éloignées du réseau de distribution, rendant leur raccordement direct complexe et onéreux. Cette situation freine la valorisation des gisements de ressources méthanogènes et constitue un obstacle majeur à l'intégration du GNR dans le réseau énergétique québécois.

De plus, le Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur impose aux distributeurs gaziers du Québec de livrer annuellement des volumes croissants de GNR, atteignant 10 % en 2030. En date du 30 septembre 2024, les approvisionnements de GSR (de type GNR) représentaient environ 2 % (129 Mm<sup>3</sup>) des volumes dans le réseau d'Énergir pour l'année 2023-2024. Ces volumes de GNR provenaient de 14 projets, dont neuf au Québec (21 %) et cinq hors Québec (79 %)<sup>2</sup>.

Pour respecter ces objectifs réglementaires et encourager la production locale, Énergir a proposé, dans le cadre de la Cause tarifaire 2025-2026 (R-4287-2024), la mise en service d'une station de

---

<sup>1</sup> <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/encadrement-du-gaz-naturel-dans-le-secteur-des-batiments-un-plan-pour-atteindre-100-denergies-renouvelables-a-lhorizon-2040-59617>

<sup>2</sup> Whitmore, J., & Pineau, P.-O. (2025). *État de l'énergie au Québec 2025*. Chaire de gestion du secteur de l'énergie - HEC Montréal. Rapport préparé pour le gouvernement du Québec. [https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/02/EEQ2025\\_WEB.pdf](https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2025/02/EEQ2025_WEB.pdf)

réception et d'injection de GSR à Saint-Flavien, un projet stratégique autorisé par la Régie le 11 décembre 2024. Cette infrastructure vise à recevoir, reconditionner et injecter du GSR transporté par camion sous forme comprimée ou liquéfiée, offrant ainsi une solution adaptée aux producteurs éloignés du réseau principal.

L'objectif principal de ce projet est de faciliter l'intégration du GNR produit dans des zones non desservies, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, estimée à 15 691 tonnes par an<sup>3</sup>. La construction de la station multiutilisateur par Énergir entraînera des dépenses auprès d'entreprises québécoises, engendrant la création de divers emplois temporaires pour des travailleurs du Québec. Des emplois supplémentaires sont également à prévoir pour l'opération et la maintenance de la future Station.

De plus, selon le cadre normatif du Programme de soutien au développement du GNR (PSPGNR, version 2022), un projet est admissible à une subvention uniquement si son raccordement au réseau est inférieur à 10 km ou s'il opte pour le gaz porté. Ainsi, pour les sites éloignés, le gaz porté devient une condition d'admissibilité incontournable.

Par ailleurs, une tarification de réception compétitive et prévisible encouragera d'autres promoteurs à développer des projets de gaz porté en réduisant les risques et l'incertitude liés à la tarification, ce qui favorisera l'avancement de leurs projets et leurs décisions d'investissement. Cet élément est d'autant plus important puisque la station a été conçue pour pouvoir accueillir des volumes additionnels de GNR dans des phases ultérieures.

Dans ce contexte, l'AQPER représente les intérêts de ses membres producteurs de GNR. Lors de la Cause tarifaire 2024-2025 (Dossier R-4257-2024), l'AQPER a formulé des recommandations visant à renforcer le cadre tarifaire du GNR et à soutenir son développement au Québec, soulignant l'importance de mesures tarifaires adaptées pour garantir la viabilité des projets de biométhanisation et atteindre le seuil réglementaire de 10 % de GNR d'ici 2030. La station de Saint-Flavien contribue directement à cet objectif en offrant une infrastructure adaptée permettant d'augmenter la capacité d'injection de GNR, notamment pour des producteurs éloignés du réseau principal.

Cependant, bien que ces solutions de gaz porté soient indispensables pour permettre l'injection de GNR dans les régions non desservies par le réseau gazier, elles engendrent des coûts supplémentaires pour les producteurs, entre autres avec la compression ou liquéfaction, le transport vers la station et le mesurage/conditionnement du gaz à la Station de Saint-Flavien.

Par conséquent, l'approbation de la demande de tarification d'Énergir est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la station de Saint-Flavien et favoriser l'intégration du GNR dans le réseau québécois. Ainsi, l'AQPER soumet ce mémoire à l'attention de la Régie de l'énergie, dans le but de contribuer à la réflexion sur les propositions tarifaires applicables à la station de Saint-Flavien.

---

<sup>3</sup> Énergir, s.e.c., "Tarification de la station de réception et d'injection de GSR porté à Saint-Flavien", Cause tarifaire 2025-2026, R-4287-2024, Document Énergir-E, Document 4, déposé le 13 décembre 2024, 22 pages.

### 3. Corrélation entre Potentiel Méthanogène et Réseau Gazier au Québec

Les promoteurs de projets de GNR au Québec doivent surmonter plusieurs défis lors de la sélection d'un site approprié. Pour les projets associés aux lieux d'enfouissement technique (LET), les sites sont fixes. Si le réseau gazier est distant ou difficile d'accès, le recours au gaz porté devient essentiel pour transporter le biogaz produit, comme l'illustrent les projets de Neuville et de la SÉMER. Pour les projets agricoles, le site doit être situé près des ressources agricoles afin de limiter les coûts de transport des matières organiques. Les promoteurs doivent également respecter les lignes directrices de biométhanisation<sup>4</sup>, notamment une distance minimale de 500 mètres des habitations. De plus, l'obtention d'une autorisation pour un usage non agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est souvent complexe. Par ailleurs, des considérations économiques et opérationnelles s'ajoutent, telles que le coût du terrain, l'acceptabilité sociale du projet et la proximité du réseau gazier pour réduire les frais d'injection. Selon les consultations menées auprès de nos membres, la viabilité d'un projet repose sur trois critères principaux : une distance maximale de 2 km du réseau gazier, un accès aux intrants agricoles dans un rayon de 10 à 15 km, et la disponibilité de terres pour l'épandage du digestat. Face à ces multiples contraintes, le gaz porté émerge comme une solution clé pour assurer la rentabilité des projets éloignés du réseau gazier, facilitant ainsi le développement du GNR dans diverses régions du Québec.

L'analyse de la répartition des ressources méthanisables et du réseau gazier au Québec met en évidence une inégalité d'accès aux infrastructures de distribution, influençant directement la viabilité économique des projets de biométhanisation. Malgré un fort potentiel, plusieurs régions du Bas-Saint-Laurent, notamment agricoles, ne sont pas desservies par le réseau gazier, comme à Sainte-Sophie-de-Lévrard (Figure 1).

Cette absence de connexion directe entraîne un recours forcé à des solutions hors réseau, telles que la compression (GNC) ou la liquéfaction (GNL) du biométhane pour le transport, augmentant ainsi les coûts d'investissement (CAPEX) et d'exploitation (OPEX) tout en complexifiant la logistique.

Face à ces défis, l'implantation d'actifs d'adaptation du réseau, comme la station de réception et d'injection de Saint-Flavien, devient une solution stratégique. En servant de point d'injection intermédiaire pour le gaz porté, ces infrastructures permettent l'intégration du GNR issu de zones non desservies. Cette approche réduit les coûts logistiques en privilégiant le déplacement du produit fini plutôt que celui des matières premières agricoles sur de longues distances, améliorant ainsi la compétitivité des projets de GNR situés en dehors des zones de desserte du réseau principal.

Ainsi, pour maximiser le potentiel méthanogène du Québec, l'optimisation des infrastructures gazières par des actifs d'adaptation du réseau s'avère essentielle pour assurer une exploitation équitable et économiquement viable du GNR à l'échelle provinciale. Le cas du projet de Carbonaxion, membre de l'AQPER, illustre bien cette dynamique. Actuellement, le biogaz produit par le LET de Neuville, géré par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, n'est pas

---

<sup>4</sup> Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2018). *Lignes directrices pour l'encadrement des activités de biométhanisation*. Québec, Canada.  
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/biomechanisation/lignes-directrices-biomechanisation.pdf>

valorisé, bien qu'il puisse remplacer une partie du gaz naturel fossile distribué. Carbonaxion prévoit transformer ce biogaz en GNR et le transporter jusqu'à la station de réception et d'injection de gaz porté à Saint-Flavien, facilitant ainsi sa distribution aux consommateurs.

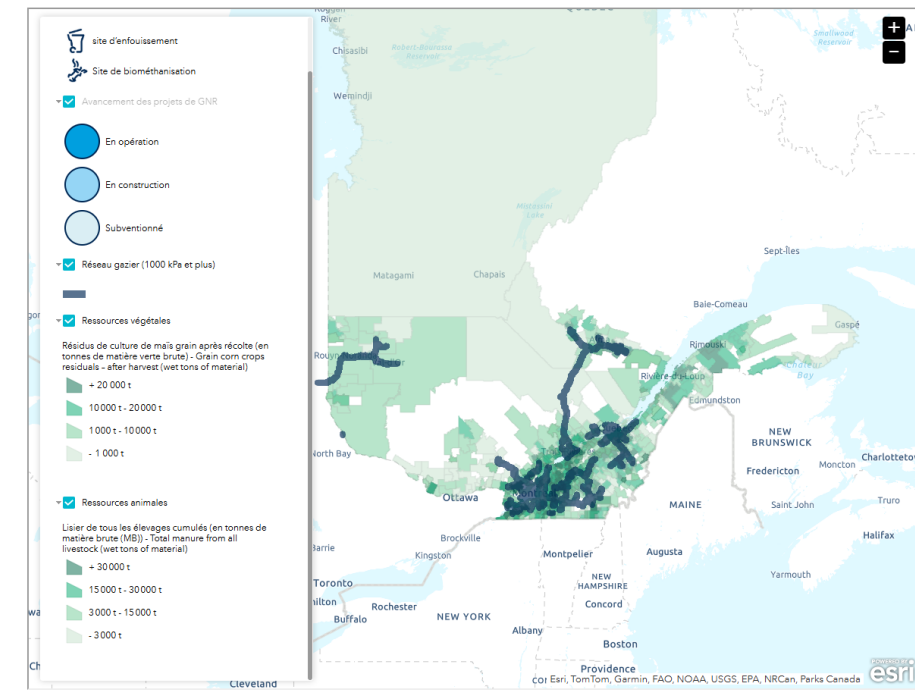


Figure 1: Répartition des ressources méthanisables et du réseau gazier au Québec

#### 4. Infrastructure de Gestion et d'Injection du GSR : Capacité, Flexibilité et Optimisation

Dans le cadre réglementaire établi par l'article 49 de la loi sur la Régie de l'énergie (chapitre R-6.01), la proposition de tarification pour la station de Saint-Flavien représente une approche équilibrée qui bénéficie à l'ensemble des parties prenantes. En alignant la structure tarifaire sur les principes fondamentaux de la loi notamment la juste valeur des actifs et un rendement raisonnable, cette proposition favorise l'émergence de projets de gaz naturel renouvelable (GNR), essentiels pour atteindre la cible réglementaire de 10 % d'ici 2030.

Les producteurs de GNR non raccordés directement au réseau doivent investir dans des équipements spécifiques pour transporter leur production vers la station d'injection de Saint-Flavien. Ces équipements incluent des unités de compression ou de liquéfaction pour préparer le GNR au transport, des citernes spécialisées pour son acheminement sécurisé, ainsi que des systèmes de mesure et de conditionnement pour garantir la conformité du gaz avant son injection. Ces investissements supplémentaires augmentent les coûts en capital et les dépenses opérationnelles des producteurs. Une structure tarifaire bien définie permettra donc de répartir équitablement les coûts entre les différents acteurs, assurant ainsi la viabilité économique des projets de GNR transporté et contribuant aux objectifs environnementaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le projet décrit une infrastructure dédiée à la gestion du gaz de source renouvelable (GSR) au Québec, avec une capacité réservée de 8,7 millions de mètres cubes ( $\text{Mm}^3$ ), répartie entre trois entreprises : SÉMER ( $3,6 \text{ Mm}^3$ ), Carbonaxion ( $2,6 \text{ Mm}^3$ ) et BioÉnerTek ( $2,5 \text{ Mm}^3$ ). Cette installation comprend des quais de déchargement adaptés aux deux types de GSR, des systèmes de stockage de  $112 \text{ m}^3$  pour le GSR liquéfié (GSR-L), deux regazéificateurs de 100 kW, ainsi qu'un système complet de contrôle de la qualité, incluant chromatographe et analyseurs d'oxygène et d'humidité, garantissant la conformité du gaz injecté<sup>3</sup>. Conçue pour permettre une expansion future, l'infrastructure dispose de l'espace nécessaire pour l'ajout des équipements additionnels si d'autres projets GNR voient le jour (ex. compresseur supplémentaire, décanteur additionnel, vaporisateur additionnel, pompe additionnelle, etc.) ce qui augmenterait la capacité d'accueil de GSR comprimé (GSR-C) de  $2,2 \text{ Mm}^3$  sans nécessiter d'investissement majeur. Cette configuration favorise des économies d'échelle et optimise les coûts, tout en respectant les normes de sécurité et de fiabilité en vigueur.

## 5. Structuration équilibrée des coûts pour l'intégration du GNR

Considérant l'importance de la transition énergétique et les objectifs ambitieux fixés par le gouvernement, la mutualisation des coûts pour financer la station Saint-Flavien pourrait représenter une solution avantageuse sur les plans économique et environnemental. Les producteurs de GNR, qui nécessitent ces infrastructures pour injecter leurs volumes, et les clients, qui bénéficieront de ces approvisionnements, pourraient conjointement contribuer à cet effort. Cette approche collaborative faciliterait l'atteinte des cibles gouvernementales en matière d'injection de GNR, réduirait les émissions de gaz à effet de serre, renforcerait la sécurité énergétique en diversifiant les sources d'approvisionnement et stimulerait l'économie locale par la création d'emplois non délocalisables. De plus, elle permettrait de capitaliser sur les infrastructures existantes, assurant une transition énergétique efficace et durable pour le Québec.

Grâce à une subvention de 15 M\$ reçue par Énergir sur un coût total de projet de 18 M\$, la charge financière résiduelle du projet est limitée à 2,85 millions de dollars. Afin d'assurer une gestion tarifaire équilibrée et de minimiser l'impact sur l'ensemble des acteurs du réseau, les coûts ont été structurés de manière à favoriser un développement efficace et durable de l'injection de GNR.

L'analyse comparative des scénarios de tarification pour la station Saint-Flavien, basée sur des calculs simplifiés qui ne suivent pas les règles comptables d'Énergir mais permettent de comparer les impacts, révèle un partage des coûts raisonnable entre les bénéficiaires de la station, soit la clientèle et les producteurs GNR (Tableau 1). Sur la base d'une capacité réservée à la Station Saint-Flavien de  $8,7 \text{ Mm}^3$  ( $329\,545 \text{ GJ}$ ) et d'un volume de gaz distribué annuellement par Énergir à sa clientèle de  $231\,060\,606 \text{ GJ}$ , l'analyse des impacts financiers démontre l'avantage significatif d'une répartition équilibrée des coûts. Dans le scénario proposé par Énergir dans la demande de tarification (avec socialisation), la structure se traduit par un CAPEX producteur de  $353\,178 \text{ \$}$  (amortis sur 20 ans à  $17\,658,90 \text{ \$/an}$ ) et un OPEX de  $92\,283 \text{ \$/an}$  pour le producteur générant un coût de  $0,33 \text{ \$/GJ}$  injecté. En parallèle, la clientèle supporte un CAPEX socialisé de  $2\,472\,547 \text{ \$}$  (amortis sur 40 ans à  $61\,813,68 \text{ \$/an}$ ) et un OPEX de  $548\,000 \text{ \$/an}$ , résultant en un impact de  $0,0026 \text{ \$/GJ}$  distribué. En comparaison, le scénario sans socialisation imposerait aux producteurs l'intégralité des coûts, soit environ  $2,18 \text{ \$/GJ}$  injecté. Cette analyse démontre que la structure socialisée évite une concentration excessive des coûts sur les producteurs, avec une réduction de leur charge unitaire de plus de 85%

(de 2,18 à 0,33 \$/GJ), tout en maintenant un impact faible sur la clientèle. Ce modèle de répartition équitable des coûts favorise ainsi le développement viable de la filière GNR sans compromettre la compétitivité tarifaire du réseau.

Réparti sur une consommation totale de 305 Mm<sup>3</sup>, l'impact sur le prix moyen d'approvisionnement d'Énergir est de 0,07 \$/GJ, entraînant une hausse marginale de 0,06 % pour un client résidentiel et de 0,03 % pour un client industriel, tandis que les clients consommant du GNR bénéficient d'une réduction de leur facture (jusqu'à -0,24 % pour un client industriel 100 % GNR)<sup>3</sup>.

Tableau 1: Analyse comparative des scénarios tarifaires - Station Saint-Flavien

<b>1. Paramètres volumétriques</b>		
Volume annuel injecté à la station de Saint-Flavien	329 545 GJ	Capacité réservée : 8,7 Mm <sup>3</sup>
Volume annuel distribué par Énergir	231 060 606	Cible 5% GNR = 305 Mm <sup>3</sup> , alors 100% des volumes = 6 100 Mm <sup>3</sup>
<b>2. Coûts d'infrastructure</b>		
CAPEX poste d'injection	353 178 \$	Amortissement sur 20 ans : 17 658,90 \$/an
OPEX poste d'injection	92 283 \$/an	Frais d'exploitation
CAPEX socialisé	2 472 547 \$	Amortissement sur 40 ans : 61 813,68 \$/an
OPEX socialisé	548 000 \$/an	Frais d'exploitation
<b>3. Impact tarifaire comparatif (\$/GJ)</b>		
Scénario sans socialisation	2,18 \$/GJ injecté	Impact producteurs
	0 \$/GJ	Impact clientèle
Scénario avec socialisation	0,33 \$/GJ injecté	Impact producteurs
	0,0026 \$/GJ distribué	Impact clientèle

Note : L'amortissement et les règles comptables ont été simplifiés, ce calcul servant uniquement à comparer l'impact sur les parties sans refléter la réalité des tarifs payés.

Cette approche de partage des coûts entre les clients et les producteurs se justifie par le fait que les deux parties bénéficient des installations. De plus, il est important de noter que les producteurs assument déjà les coûts liés au conditionnement et au transport jusqu'à la Station. Les critères justifiant la socialisation des coûts d'adaptation de réseau ont été analysés et approuvés dans le cadre de la refonte du tarif de réception (DR) à la Cause tarifaire 2024-2025.

Ce modèle tarifaire assure une meilleure accessibilité aux infrastructures d'injection, facilitant ainsi l'essor de nouveaux projets de production de GNR sans générer de déséquilibres économiques. Il contribue aussi à la pérennité du réseau, en l'adaptant à la réalité de la décarbonation et de l'approvisionnement en GSR et en favorisant une utilisation judicieuse des infrastructures existantes.

L'AQPER considère que cette approche représente un levier stratégique pour accélérer la transition énergétique du Québec, en soutenant une intégration progressive du GNR et en optimisant les investissements nécessaires. Elle permet d'accompagner le développement de nouveaux gisements, notamment dans les régions où la densité du réseau est plus faible, tout en maintenant une structure tarifaire équitable pour l'ensemble des usagers.

Enfin, cette initiative s'inscrit pleinement dans les orientations gouvernementales, notamment la mise à jour du Règlement GSR qui vise à accroître la part de gaz renouvelable dans les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel. En appuyant cette demande de tarification, l'AQPER réaffirme son engagement à soutenir une transition énergétique cohérente et viable, qui stimule l'innovation, le développement économique régional et la sécurité énergétique du Québec.

Investissements	
Coûts de construction du poste d'injection	2 368 790
Coûts de construction de la conduite	1 262 595
Coûts de construction des actifs GSR-C	5 397 129
Coûts de construction des actifs GSR-L	9 035 072
<b>Investissement total</b>	<b>18 063 586</b>
Subvention	
Montant subvention	15 217 862
Prorata sur portion poste d'injection	1 995 612
Prorata sur portion conduite	1 063 686
Prorata sur portion actifs GSR-C	4 546 869
Prorata sur portion actifs GSR-L	7 611 693
Investissement net de subvention	
Coûts poste d'injection net de subvention	373 178
Coûts de la conduite net de subvention	198 908
Coûts des actifs GSR-C net de subvention	850 260
Coûts des actifs GSR-L net de subvention	1 423 379
<b>Investissement total net de subvention</b>	<b>2 845 725</b>
Coûts intégrés dans le taux - volet Investissement	
Poste d'injection	373 178
<b>Sous-total</b>	<b>373 178</b>
Coûts socialisés	
Conduite	198 908
Actifs GSR-C	850 260
Actifs GSR-L	1 423 379
<b>Sous-total</b>	<b>2 472 547</b>

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

Figure 2: Tarif de réception GSR proposé – volet Investissement (\$)³

Par ailleurs, la demande tarifaire d'Énergir pour la station de Saint-Flavien s'aligne directement avec les objectifs du projet de loi 69, qui vise à moderniser la gouvernance énergétique du Québec en assurant une transition ordonnée et optimisée des ressources énergétiques. Cette proposition démontre qu'il est possible de concilier compétitivité économique, réduction des émissions et gouvernance efficace du secteur énergétique, tout en garantissant un approvisionnement fiable et durable pour le Québec.

## 6. RECOMMANDATIONS

L'AQPER appuie la demande tarifaire d'Énergir pour la station de Saint-Flavien, un projet structurant qui permettra d'exploiter des gisements importants éloignés du réseau et réduira les obstacles économiques pour les producteurs. Grâce à une subvention de 15,2 M\$, l'impact financier est limité, et la socialisation des coûts restants assure une tarification équitable.

Afin de garantir la compétitivité et la croissance de la filière GNR, l'AQPER recommande :

- ✓ L'approbation du modèle tarifaire proposé, qui reflète les principes du PL69 et soutient un accès équitable aux infrastructures de réception.
- ✓ Le maintien de la socialisation des coûts de raccordement, permettant aux producteurs éloignés du réseau de bénéficier des mêmes conditions que ceux déjà connectés.